



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, 28 février 2019

Monsieur le Président du CHSCT
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : graves problèmes à la PMI Petite Enfance du secteur mulhousien, mettant en péril tant la santé des agents que la mise en œuvre des missions dévolues à ce service.

Monsieur le Président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la **dégradation très importante des conditions de travail au sein du service de Protection Maternelle et Infantile du secteur mulhousien.**

La mission de prévention de la PMI est un axe phare de la loi du 5 mars 2007 comme le stipule le document édité par le département du Haut-Rhin « Protection de l'Enfance. Schéma Départemental 2012-2016 ».

Pour remplir cette mission essentielle, **la Consultation de Jeunes Enfants est un outil majeur.** Elle permet aux professionnelles d'accompagner les familles le plus précocement possible, à des moments-clés du développement psychomoteur de l'enfant et de construction du lien d'attachement avec ses parents.

Un des atouts du territoire mulhousien réside dans le fait que l'accueil aux consultations (jeunes enfants ; gynécologie) est assuré par des secrétaires médico-sociales ; il est indispensable que cette spécificité soit maintenue.

La consultation médicale **conjointe proposée par le médecin et la puéricultrice de PMI, est une porte d'entrée capitale et nécessaire** pour certaines familles. Un travail d'accompagnement débute fréquemment lors de cette consultation, grâce à la **légitimité du soin médical proposé** ; ce travail peut se poursuivre au-delà de la Consultation de Jeunes Enfants (interventions à domicile, orientations vers d'autres travailleurs sociaux, consultations de puéricultrice...), dans le cadre de l'accompagnement spécifique de certaines parentalités fragiles.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

www.fodpt68.fr



Inscription Newsletter :
<http://www.fodpt68.fr/contact/>

Cette consultation conjointe permet d'apporter une observation de qualité en binôme notamment lors de l'évaluation des situations relevant de la protection de l'enfance.

Cependant, **depuis presque un an, du fait de l'absence de médecins sur le terrain, plus de la moitié des consultations de jeunes enfants a été supprimée sur le territoire mulhousien**. Un grand nombre de familles ne sont donc plus rencontrées dans ce cadre ou sont orientées chez leur médecin traitant faute de places disponibles en PMI, **alors que cette consultation reste une porte d'entrée importante en terme de prévention précoce**. L'arrivée d'un médecin vacataire a été une bouffée d'oxygène pour l'Espace Solidarité Mulhouse Ouest, **mais ceci reste nettement insuffisant au regard des besoins mulhousiens**.

Les parents informent régulièrement les professionnelles de la PMI de leurs difficultés à trouver un médecin traitant en privé, pédiatre ou généraliste. Une consultation généraliste en pédiatrie au GHRMSA leur a été présentée comme étant une solution à proposer aux usagers, mais celle-ci semble déjà engorgée. De plus, ces consultations ne répondent pas aux objectifs d'une consultation médicale PMI en binôme.

Au-delà des Consultations de Jeunes Enfants, le **médecin territorial de PMI assure un appui technique essentiel** à la progression de l'accompagnement. Cet apport technique est nécessaire lors des commissions enfance.

Un seul médecin territorial reste actuellement en poste à Mulhouse, le second ayant démissionné il y a peu.

Depuis 2008, 14 médecins ont quitté la PMI hors départs à la retraite ou causes médicales.

Suite à la réorganisation, **3 postes de médecins de PMI ont été supprimés** afin de créer des postes de cadre au sein de la Direction de la Solidarité.

L'Espace Solidarité Mulhouse-Ouest est dépourvu de médecin territorial depuis avril 2018 et sa démission a été annoncée en janvier 2019, effective pour le 1^{er} mars 2019.

L'absence de médecin a entraîné une augmentation des consultations de puériculture, **l'infirmière-puéricultrice a du faire face et gérer seule des problèmes relevant d'une compétence médicale**.

Aucune proposition, aucune anticipation de réflexion commune sur les besoins du terrain n'ayant été faite par les responsables du service, les professionnelles ont pallié au mieux ces difficultés sans que la hiérarchie ne se positionne concrètement.

Suite à une intervention du syndicat Force Ouvrière, un conseil technique médical assuré par le médecin chef-adjoint de PMI a été mis en place à partir du mois de juillet 2018.

Ce **soutien est insuffisant au regard des besoins de l'équipe : le médecin n'est pas sur place et ne peut être présent qu'un mardi sur deux même s'il reste disponible par téléphone**.

Les inquiétudes persistent au regard du départ définitif du médecin. Cette organisation va-t-elle rester identique jusqu'à l'arrivée d'un nouveau médecin ?

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr**



L'arrivée d'un médecin territorial a été annoncée à l'équipe début janvier 2019. Il s'avère que cette affectation n'aura pas lieu sur Mulhouse Ouest, mais sur Colmar. De fait, **aucune arrivée n'est pour le moment prévue sur Mulhouse Ouest.**

Il est à ajouter que **deux postes de puéricultrices volantes ont été « transformés » afin de créer deux postes de coordinatrices** (cadres de santé), ce qui met en difficulté les différents Espaces Solidarité du Département lors d'absences prolongées de collègues.

Suite à la nomination d'un cadre de santé sur le territoire Ouest, les appuis techniques et la présence aux commissions famille et CLES lui ont été dévolus malgré sa **non qualification médicale nécessaire lors de ces temps, telle que ressentie par l'équipe. Sa présence sur le site reste elle aussi limitée à deux jours par semaine.** Son temps de travail est par ailleurs réparti sur deux services différents : CLAT et les espaces PMI Mulhouse.

Les charges de travail ont augmenté :

- Un poste de puéricultrice a tout d'abord été déplacé de l'Espace Mulhouse Ouest (qui a, de ce fait, perdu une puéricultrice sur le terrain) vers l'Espace Mulhouse Est. Ce poste a finalement été déplacé sur la Couronne Mulhousienne. **L'Espace Mulhouse Est a par conséquent également perdu une puéricultrice sur le terrain ;**
- Non remplacement de congés maladie simultanés de deux éducatrices de jeunes enfants (1 an pour l'une, 6 mois pour l'autre) ;
- Non renouvellement d'un CDD de secrétariat, malgré « l'étoffement » des équipes, lié à la suppression d'un CMS et entraînant un accroissement de l'activité ;
- Démission d'un médecin territorial sur Mulhouse, sans perspective de remplacement annoncé, après plus d'une année d'arrêts de travail successifs.

Ce contexte a amené **l'arrêt d'actions de prévention précoce et de soutien à la parentalité.** Il génère aussi **de l'épuisement et de la souffrance au travail** chez plusieurs professionnelles.

La situation devient **dramatique**, sur un secteur du département notoirement connu du service pour être **fortement impacté par la précarité et l'isolement.** Face à cela, **la seule réponse des responsables du service est d'invoquer la pénurie médicale**, compensée selon eux par la présence de médecins vacataires. Or, ceux-ci n'assureront que des consultations de Jeunes Enfants. L'un a débuté en octobre 2018, un autre a débuté en novembre 2018, et un troisième en décembre 2018 (mi-temps thérapeutique).

Les professionnelles sont, depuis quelque temps déjà, **les témoins impuissants de la déliquescence du service de PMI.**

Elles sont en souffrance, et font part d'une absence de lignes directrices. Par ailleurs, il semble exister une **confusion des rôles au niveau managérial : une coordinatrice ne peut remplacer un médecin.**

Les professionnelles s'interrogent sur l'implication et la manière dont leur travail a été défendu par les médecins-chefs lors de la récente réorganisation de la Direction de la Solidarité.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr



En effet, certaines infirmières de PMI ou puéricultrices travaillent parfois avec huit assistantes sociales, ce qui **complexifie l'organisation du service**. **Les agents font remonter leurs difficultés aux médecins-chefes de la PMI et n'obtiennent jamais de réponses satisfaisantes.**

Devant la **dégradation des conditions d'accueil et de service rendu à la population**, les agents ont **besoin de propositions du service, adaptées à la réalité du travail**. Les moyens humains ont été redéployés sans lisibilité et sans prendre en compte les particularités des différents secteurs géographiques. **En fonction de leur lieu d'habitation, les haut-rhinois ne bénéficient pas de la même qualité de service** (nombre de consultations médicales, par exemple).

Les agents veulent encore croire à la force du service de PMI, au plus près des familles, à la charnière du sanitaire et du social, de l'individuel et du collectif, du préventif et de l'éducatif. Beaucoup font de nombreuses heures supplémentaires ou travaillent le soir et le week-end chez elles, afin de répondre aux exigences et à la déontologie de leur métier.

Les agents de la PMI petite enfance de Mulhouse sont épuisés et pris en tenaille dans des injonctions contradictoires, entre ce que la chefferie PMI leur impose, et les exigences de leur déontologie professionnelle.

Au regard de ces éléments, les membres du CHSCT sont invités à formuler à l'autorité territoriale les propositions suivantes :

- **de mettre en place d'urgence toutes les mesures utiles propres à préserver la santé et l'intégrité tant physique que mentale des agents de la PMI Petite enfance**
- **de réaliser un audit complet de la PMI Petite enfance par un prestataire extérieur spécialisé dans la prévention des risques psycho-sociaux et en médiation professionnelle en vue de reconstruire un service de PMI respectueux des usagers, des élus et des agents.**

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

